

Affaire Guérini extrait article médiapart marsactu 19 oct 2017)

La synthèse des redressements, arrivée sur le bureau du juge d'instruction Fabrice Naudé, le 14 juin 2017, montre que la pêche a été bonne : plus de **5,9 millions de redressements** visent les personnes mises en examen, sans compter ceux visant leurs sociétés

Comme Jean-Marc Nabitz, il (Raymond Bartolini ex adjoint au maire socialiste de Berre-L'Étang et élu à l'Aggloprole Provence s'est retrouvé en 2006 "*bénéficiaire économique*" **d'un compte luxembourgeois ouvert avec Patrick Boudemaghe**, un entrepreneur ami d'Alexandre Guérini, et crédité de 2,15 millions d'euros versés **via des sociétés écrans au Panama**

Mais l'administration fiscale réclame également son dû. Elle considère que ce compte luxembourgeois appartenait bien à l'élu socialiste et que les 2,15 millions déposés en 2007 représentent « des revenus de capitaux mobiliers » qui auraient dû être déclarés au titre de l'impôt sur le revenu

À cela s'ajoutent 20 000 euros d'amende pour **le compte au Luxembourg non déclaré** et 375 000 euros d'amende pour **non-déclaration de l'assurance-vie en Suisse**. Le retraité a contesté devant la justice administrative ce redressement, a

Les frères Guérini n'ont dû s'acquitter que de petites sommes. Jean-Noël Guérini, l'ancien président socialiste du département des Bouches-du-Rhône et toujours sénateur a écopé d'une amende de 20 000 euros pour **ne pas avoir déclaré au fisc deux comptes bancaires ouverts en Suisse** au nom de son frère et de son épouse sur lesquels il avait procuration.

C'est Alexandre Guérini qui a été le plus durement touché au portefeuille avec plus de 13 millions d'euros mis sous séquestre sur trois pays : la France bien sûr mais aussi la **Suisse et le Luxembourg**. Début août 2010, en pleine instruction judiciaire, une de ses entreprises de déchets, SMA Environnement, tente de virer 4 millions d'euros depuis son compte marseillais vers un compte luxembourgeois détenu par Sud investissement.

Alexandre Guérini avait tenté fin septembre 2010 de transférer les 5,8 millions d'euros sur un compte **au nom de sa compagne au Liban**. La banque suisse, déjà dans le collimateur de la justice, avait refusé d'exécuter l'opération.

Dans le cas **d'un compte hongkongais** que la justice soupçonne d'avoir été alimenté par des malversations de Patrick Boudemaghe sur les marchés publics de Haute-Corse, l'un des mis en examen a ensuite fait l'objet de menaces